

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 octobre 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

[Français]

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections un certificat attestant l'élection de M. Jacques Lavoie, député de la circonscription d'Hochelaga.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. Jacques Lavoie, député de la circonscription électro-rale d'Hochelaga, est présenté par l'honorable Robert L. Stanfield et M. Claude Wagner.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES POSTES

L'OPPORTUNITÉ DE L'INTERVENTION DIRECTE DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LA REPRISE DES
NÉGOCIATIONS AVEC LES POSTIERS EN GRÈVE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

● (1410)

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une question urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. A en juger par la protestation générale provoquée par la suppression du service postal, il est évident que le règlement de ce conflit postal est indispensable à la réussite du programme d'austérité préconisé par le gouvernement. Comme les chefs syndicaux ont publiquement exprimé le désir de reprendre les négociations au lieu de continuer à échanger des insultes par l'intermédiaire des media et que le ministre des Postes (M. Mackasey) a déclaré hier à la Chambre qu'il partageait cette opinion, je propose, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que le président du Conseil du Trésor assume sa responsabilité en invitant les parties en cause à reprendre les pourparlers, afin que tous sauvant la face, que les travailleurs postaux retournent au travail et que les Canadiens bénéficient du service postal dont ils ont le plus grand besoin.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPROBATION DE LA MAJORATION DES TRAITEMENTS DES
CADRES SUPÉRIEURS—DEMANDE DE PRÉCISIONS—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et d'une nécessité pressante.

Comme de nombreux Canadiens s'inquiètent de l'injustice du programme de restriction des prix et des salaires et que le gouvernement cherche manifestement à dissiper ces inquiétudes, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de faire une déclaration à l'appel des motions et d'exposer en détail les circonstances entourant les augmentations récentes accordées aux sous-ministres et aux cadres supérieurs de la Fonction publique, notamment les dates où le cabinet a donné son approbation formelle, quand les décrets ont été signés, le montant de ces relèvements de traitement, sans oublier de nous dire si ces augmentations sont conformes à l'esprit des lignes directrices gouvernementales.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA CONSOMMATION

ON PROPOSE QUE DES RESTRICTIONS SOIENT IMPOSÉES À
L'IMPORTATION DE BŒUF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné la gravité croissante de la situation à laquelle font face actuellement les producteurs de bœuf du Québec aux prises avec des prix ridiculement bas ainsi que des problèmes de mises en marché et un surplus de ce produit sur le marché québécois, et étant donné que d'une part le gouvernement fédéral tolère et même encourage l'importation massive de bœuf de l'extérieur, surtout de coupes de bœuf et que, d'autre part, le ministère de l'Agriculture permet, par son inaction, une hausse constante des coûts de production, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre puisse discuter maintenant de cette question et y apporter toute la lumière nécessaire afin d'adopter immédiatement des mesures positives afin d'améliorer cette situation devenue abominable, et qui risque, d'une part, d'acculer à la faillite de nombreux autres producteurs et, d'autre part, de créer une grave pénurie de bœuf suivie d'une hausse vertigineuse des prix aux consommateurs d'ici les années 1980.